

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00184

Numéro SIREN : 818 408 510

Nom ou dénomination : GC IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2020 sous le numéro de dépôt 3543

Greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 01/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/3543

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Démission de président

Nomination de président

Déposant :

Nom/dénomination : GC IMMO

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 818 408 510

N° gestion : 2016 B 00184



Caluque

GC IMMO
S.A.S. au capital de 4 000 €
Siège social : 4, rue du Docteur Le Petit
63000 CLERMONT-FERRAND

DEPOT N° 2020/3543

DU 01 AVR. 2020

818 408 510 RCS CLERMONT-FERRAND

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MARS 2020

**L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE DIX MARS
A DIX HEURES**

Les associés de la société se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Jean-Yves CHAZALMARTIN
propriétaire de 160 actions,
- Monsieur Pierre-Olivier GAULAT, Président
propriétaire de 40 actions,

TOTAL 200 actions

Seuls actionnaires de la société et représentant en tant que tels 200 actions composant le capital de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Olivier GAULAT en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble les deux cent (200) actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- La feuille de présence dûment arrêtée par le Président,
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée,

Puis le Président déclare que le texte des projets de résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration

Signature

Signature



Signature

ORDRE DU JOUR

- Démission du président ;
- Nomination d'un nouveau président ;
- Pouvoirs à conférer ;

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la lettre de démission du président, prend acte de ladite démission à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de président de la société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Jean-Yves CHAZALMARTIN
Né à LANGOGNE (48300) le 06 février 1975
Demeurant à CHANONAT (63450) 1 chemin de Fleury

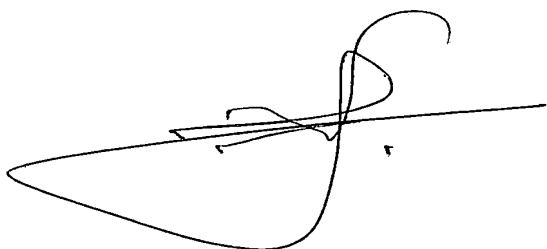
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à tous notaires, clerks et employés de l'étude notariale de Maître Jean-Christophe BOYER, sise à CLERMONT-FERRAND (63000) 8 avenue Léonard de Vinci à l'effet de signer tous actes et pièces nécessaires à la réalisation des résolutions précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'assemblée générale.



*Bon pour acceptation de la
fonction de président.*